



Annulation de cours ou de session – Hiver 2010

1. [Comment annuler votre inscription à un cours ou à votre session ?](#)
2. [Quelle est la différence entre annuler et ne pas fréquenter un cours ?](#)
3. [Quelle est la conséquence d'annuler un ou plusieurs cours ?](#)

Fréquentation scolaire – Confirmation – Hiver 2010

1. [Comment confirmer votre fréquentation scolaire ?](#)
2. [Quelles sont les conséquences de ne pas confirmer votre fréquentation scolaire ?](#)
3. [Est-ce que la déclaration de non-fréquentation équivaut à une annulation de cours ?](#)

Changement de programme – Demande – Automne 2010

1. [Comment faire une demande de changement de programme ?](#)
2. [Quels sont les programmes offerts à l'automne 2010 ?](#)

Inscription et paiement – Automne 2010

1. [Comment confirmer votre inscription et votre paiement ?](#)
2. [Quoi faire si vous décidez de ne plus poursuivre vos études à la session d'automne 2010 ?](#)
3. [Quelles sont les conséquences de ne pas confirmer votre inscription et de ne pas acquitter vos frais durant la période donnée ?](#)
4. [Complément d'information sur votre inscription.](#)
5. [Complément d'information sur vos frais à acquitter « État de compte ».](#)

Inscription – Été 2010

1. [Comment s'inscrire à un cours d'été offert au collège Édouard-Montpetit ?](#)
2. [Comment s'inscrire à un cours d'été offert dans un autre collège ?](#)
3. [Comment savoir si votre inscription à un cours d'été est confirmée ?](#)

Épreuve uniforme de langue d'enseignement et littérature – Hiver 2010

1. [Qui sera inscrit à l'épreuve uniforme de langue d'enseignement et littérature ?](#)
2. [Combien de fois pouvez-vous reprendre l'épreuve uniforme de langue d'enseignement et littérature ?](#)

Relevés d'impôt T2202A et Relevé 8 – Récupération

1. [Comment récupérer vos relevés d'impôt ?](#)
2. [Pourquoi récupérer les relevés d'impôt ?](#)
3. [À partir de quelle année pouvez-vous imprimer vos relevés d'impôt ?](#)

Dates importantes à retenir [calendrier](#)



Annulation de cours ou de session Hiver 2010

La date limite d'annulation de cours ou de session est le **15 février à 15 h**
afin d'éviter que la mention « Échec » soit inscrite à votre bulletin.

1. Comment annuler votre inscription à un cours ou à votre session ?

1.1 Annuler votre inscription à un cours

Pour annuler votre inscription à un cours, vous devez prendre rendez-vous avec votre aide pédagogique individuelle (api) en utilisant le module *Centre de rendez-vous* sur le *Portail* du Collège accessible à l'adresse suivante : <https://college-em.intraflex.ca>. Veuillez noter que le **15 février** sera une journée sans rendez-vous.

1.2 Annuler votre inscription à votre session

Pour annuler votre inscription à votre session, vous devez vous présenter au Service de l'organisation scolaire du Campus de Longueuil (local A-105) ou de l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA) (local C-170) afin de remplir un formulaire d'annulation.

Le respect de la date mentionnée dans l'encadré ci-dessus vous évite que la mention « Échec » soit inscrite à votre bulletin.

2. Quelle est la différence entre annuler et ne pas fréquenter un cours ?

L'absence constatée ou la non-fréquentation à un cours n'équivaut pas à une annulation officielle de cours. Vous obtiendrez à votre bulletin la note correspondante aux points accumulés durant la session. La démarche d'annulation de cours ou de session est donc importante puisqu'elle permet d'enlever officiellement de votre dossier le ou les cours que vous désirez annuler et vous évite d'avoir la mention « *Échec* » à votre bulletin. Pour plus d'information concernant la fréquentation scolaire, nous vous référons à la rubrique [Fréquentation scolaire](#).

3. Quelle est la conséquence d'annuler un ou plusieurs cours ?

L'annulation d'un ou plusieurs cours modifie votre cheminement scolaire. Votre aide pédagogique vous informera des conséquences.

De plus, votre statut d'étudiant pourrait changer. Si vous devenez étudiant à temps partiel, des droits de scolarité de 2,00 \$ de l'heure de cours vous seront facturés. Un étudiant est considéré à temps partiel lorsqu'il est inscrit à moins de 4 cours de son programme ou s'il a moins de 180 heures de cours de son programme par session.

[Retour à la page d'accueil](#) du *Guide de la session*



Fréquentation scolaire *Confirmation – Hiver 2010*

La période de confirmation de fréquentation scolaire débute le **16 février** et se termine le **5 mars à 16 h.**

1. Comment confirmer votre fréquentation scolaire ?

Peu importe si vous fréquentez ou non chacun des cours auxquels vous êtes inscrit, vous devez **obligatoirement** confirmer votre fréquentation scolaire. Pour ce faire, vous devez utiliser le *Portail* du Collège, module *Fréquentation scolaire*, durant la période mentionnée ci-dessus.

2. Quelles sont les conséquences de ne pas confirmer votre fréquentation scolaire ?

Votre statut pourrait être modifié. Pour maintenir le statut d'élève à temps plein, il faut conserver un minimum de 4 cours ou de 180 heures par session. Si vous fréquentez un cours et que vous choisissez « je ne fréquentais plus ce cours », vous pourriez vous retrouver à temps partiel au lieu d'être à temps plein. Dans un tel cas, le Collège vous réclamera des frais. Le statut et la facturation des droits de scolarité se calculent selon la pondération officielle de chacun des cours confirmés. S'il y a lieu, le Collège devra aviser les instances concernées (Aide financière aux études, etc.) que votre statut a été révisé.

3. Est-ce que la déclaration de non-fréquentation équivaut à une annulation de cours ?

Il est important de savoir qu'une déclaration de non-fréquentation n'entraîne pas l'annulation de votre inscription à ce cours. Vous obtiendrez à votre bulletin la note correspondante aux points accumulés durant la session. Pour plus d'information, référez-vous à la rubrique *Annulation de cours ou de session.*

[Retour à la page d'accueil](#) du *Guide de la session*



Changement de programme Demande – Automne 2010

La période de demande de changement de programme débute le **1^{er} février** et se termine le **1^{er} mars à 12 h.**

1. Comment faire une demande de changement de programme ?

Vous devez remplir votre demande de changement de programme* au Service de l'organisation scolaire du Campus de Longueuil (local A-105) ou de l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA) (local C-170), durant la période mentionnée ci-dessus.

Votre demande sera analysée en tenant compte de votre dossier scolaire et des places disponibles dans les programmes.

2. Quels sont les programmes offerts ?

Pour consulter la liste des programmes offerts à l'automne 2010, veuillez consulter le lien suivant : [programmes offerts à l'automne 2010](#).

* Les étudiants inscrits dans le programme *Accueil et intégration* ont été avisés que la procédure de changement de programme est obligatoire pour eux.

[Retour à la page d'accueil](#) du *Guide de la session*



La période de confirmation d'inscription des cours et du paiement débute le **8 mars** et se termine le **19 avril à 16 h.**

1. Comment confirmer votre inscription et votre paiement ?

Pour confirmer votre inscription, vous devez utiliser le *Portail* du Collège, module *Choix de cours* durant la période mentionnée ci-dessus.

Pour acquitter votre paiement, vous devez utiliser les services en ligne Omnivox, module *Centre de paiement* durant la période mentionnée ci-dessus ou consulter la rubrique Complément d'information sur vos frais à acquitter « État de compte ».

2. Quoi faire si vous décidez de ne plus poursuivre vos études à la session d'automne 2010 ?

Il est important de nous aviser si vous décidez de ne plus poursuivre vos études à la prochaine session. Cette démarche est importante car elle permet d'enlever votre nom de nos listes de rappel.

3. Quelles sont les conséquences de ne pas confirmer votre inscription et de ne pas acquitter vos frais durant la période mentionnée ci-dessus ?

Après le 20 avril 2010 :

Des frais de **50,00 \$** seront ajoutés à votre état de compte si vous ne respectez pas le **délaï du 19 avril à 16h**. Toutefois, vous pourrez toujours confirmer votre inscription et acquitter vos frais, et ce, jusqu'au 28 mai 2010 à 12 heures.

Après le 28 mai 2010 :

Le module de *Choix de cours* ferme définitivement ainsi que l'état de compte relié à votre inscription. Si vous désirez vous inscrire après ce délai, veuillez vous informer s'il y a une période de réadmission tardive. Veuillez noter qu'une réadmission tardive n'offre que les places restantes.

Dans le cas où vous ne désirez pas poursuivre vos études au collège Édouard-Montpetit pour la session d'automne 2010, veuillez vous présenter au comptoir de votre campus afin de remplir un formulaire d'annulation de la session d'automne 2010. Ceci enlèvera votre nom de nos listes de rappel.

4. Complément d'information sur votre inscription.

Le cahier des descriptifs de cours complémentaires et d'éducation physique sera disponible en ligne sur le *Portail* du Collège, module *Documents et messages vous étant destinés* à compter du 8 mars 2010.

Tous les étudiants inscrits à la présente session ont une inscription à confirmer pour l'automne 2010 à l'exception des étudiants inscrits en Accueil intégration, en session de transition et ceux qui terminent leur programme à la session courante. Si vous n'avez pas d'inscription à confirmer et que vous ne faites pas partie des exceptions ci-haut mentionnées, veuillez vous présenter au guichet du Service de l'organisation scolaire du campus de Longueuil (A-105) ou de l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA) (local C-170).

Les étudiants qui ont une proposition invalide doivent rencontrer l'aide pédagogique individuelle de leur programme. Pour ce faire, il suffit d'utiliser le module *Centre de rendez-vous* sur le *Portail* du Collège. Les places de rendez-vous étant limitées, nous vous conseillons de prendre rendez-vous dès l'ouverture du délai d'inscription.

Les étudiants attachés à l'école Sport-Études ont déjà reçu une lettre avec un rendez-vous pré-assigné.

5. Complément d'information sur vos frais à acquitter « État de compte ».

Le Collège ne transmet **aucun état de compte par la poste**. Votre état de compte est uniquement accessible par le *Portail* du Collège, module *Centre de paiement*.

Montant des frais à payer (sujet à changement par le Collège au plus tard le 8 mai 2010)

- 161,50 \$ pour les étudiants inscrits au campus de Longueuil
- 159,50 \$ pour les étudiants inscrits à l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA)

Modalités de paiement

- **Par les guichets interactifs Omnivox** : carte de débit ou carte de crédit Visa, Mastercard ou American Express.
- **Par le module *Centre de paiement* sur le *Portail* du Collège** : carte de crédit Visa, Mastercard ou American Express.
- **Par la poste** : par chèque, chèque visé ou mandat-poste (indiquer votre numéro d'étudiant au verso de votre chèque ou de votre mandat-poste) (des frais de 30,00 \$ seront exigés pour tout chèque refusé par votre institution financière). Le paiement doit être traité avant le 19 avril à 16 heures. Il est recommandé de poster votre paiement, au plus tard, une semaine à l'avance.
- **Aucun paiement en argent comptant ne sera accepté.**

Adresse : Service des ressources financière du collège Édouard-Montpetit
945, chemin de Chambly, Longueuil (Québec) J4H 3M6

[Retour à la page d'accueil](#) du *Guide de la session*



Inscription – Été 2010

La période d'inscription pour l'été
début le **15 mars** et se termine le **8 avril à 16 h**.

**VEUILLEZ NOTER QUE LES COURS DE L'ÉTÉ 2010 SE DONNERONT À L'ÉNA,
À L'EXCEPTION DU COURS 203-NYC-05 QUI SE DONNERA À LONGUEUIL**

1. Comment s'inscrire à un cours d'été offert au collège Édouard-Montpetit?

L'inscription à un cours d'été offert au collège Édouard-Montpetit se fait par le *Portail* du Collège. La procédure d'inscription ainsi que l'offre de cours seront disponibles à compter du 11 mars 2010, sur le site Internet du Collège, sous *Campus de Longueuil* ou *École nationale d'aérotechnique*, Liens éclair et Cours d'été CEM. Les frais d'inscription doivent être acquittés entre le 13 avril et le 15 avril 2010.

2. Comment s'inscrire à un cours d'été offert dans un autre collège?

Si vous désirez vous inscrire à un cours d'été offert dans un autre collège, vous devez dans un premier temps consulter l'offre de cours du SRAM, disponible à compter du 12 mars 2010, sur le site Internet du Collège, sous *Campus de Longueuil* ou *École nationale d'aérotechnique*, Liens éclair et Cours d'été SRAM.

Vous devez ensuite prendre rendez-vous avec votre aide pédagogique individuelle (api) afin de vous procurer une commandite que vous remettrez avec votre chèque ou mandat-poste, au plus tard le 22 avril 2010, au Service de l'organisation scolaire, au local A-105 du campus de Longueuil ou au local C-170 de l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA).

3. Comment savoir si votre inscription à un cours d'été est confirmée?

3.1 Pour les cours d'été offerts au collège Édouard-Montpetit

Pour vérifier que votre inscription à un cours d'été offert au collège Édouard-Montpetit est confirmée, il vous suffit de consulter votre état de compte et d'en acquitter les frais, entre le 13 avril et le 15 avril 2010, en utilisant les services du *Portail* du Collège, module *Centre de paiement*. L'étudiant s'étant inscrit à un cours que le Collège a dû annuler faute d'inscriptions en sera informé par messagerie vocale et sur le *Portail* du Collège avant le 13 avril 2010.

3.2 Pour les cours d'été offerts dans les autres collèges

Pour vérifier que votre inscription à un cours d'été offert dans un autre collège est confirmée, vous devez venir chercher votre réponse d'inscription au Service de l'organisation scolaire, au local A-105 du campus de Longueuil ou au local C-170 de l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA), aux dates suivantes :

Priorité I : 27 et 28 avril 2010, 14 h à 16 h

Priorité II : 29 avril 2010, 14 h à 16 h

[Retour à la page d'accueil](#) du *Guide de la session*



Épreuve uniforme de langue d'enseignement et littérature Hiver 2010

La passation pour l'épreuve de langue d'enseignement et littérature aura lieu
le **12 mai 2010 à 8 h 30.**

1. Qui sera inscrit à l'épreuve uniforme de langue d'enseignement et littérature ?

Il est important de savoir que l'étudiant inscrit à un programme conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) doit réussir l'épreuve uniforme pour obtenir un DEC.

L'inscription se fait automatiquement si :

- vous êtes présentement inscrit au cours de français 601-103-04 *Littérature québécoise*;
- vous avez été absent ou avez échoué l'épreuve uniforme de langue d'enseignement et littérature à une session antérieure.

Vous recevrez par la poste, au plus tard le 26 avril, une confirmation d'inscription à l'épreuve uniforme de langue d'enseignement et littérature.

2. Combien de fois pouvez-vous reprendre l'épreuve uniforme ?

Un étudiant a le droit de se présenter à l'épreuve uniforme de langue d'enseignement et de littérature tant qu'il ne l'a pas réussie.

N. B. : Pour plus d'information, consultez le site: www.mels.gouv.qc.ca/epreuve.

[Retour à la page d'accueil](#) du *Guide de la session*



Relevés d'impôt T2202A et Relevé 8 Récupération

La récupération des relevés d'impôt est possible en tout temps dans le module, **sauf pour les relevés 2009** qui ne seront disponibles qu'en **février 2010**.

1. Comment récupérer vos relevés d'impôt?

Pour récupérer vos relevés d'impôt, veuillez utiliser le *Portail* du Collège, module *Relevés d'impôt pour les frais de scolarité*. La récupération des relevés d'impôt est possible en tout temps dans le module, sauf pour les relevés 2009 qui ne seront disponibles qu'en février 2010.

2. Pourquoi récupérer les relevés d'impôt?

Les relevés d'impôt T2202A (gouvernement fédéral) et Relevé 8 (gouvernement provincial) sont nécessaires pour bénéficier des déductions fiscales relatives aux montants pour études.

3. À partir de quelle année pouvez-vous imprimer vos relevés d'impôt?

Si vous êtes ou étiez à notre Collège, vous pouvez imprimer vos relevés T2202A et Relevé 8 à partir de l'année scolaire 2005.

[Retour à la page d'accueil](#) du *Guide de la session*




Dates importantes à retenir


	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Février	1	2	3	4	5
	8	9	10	11	12
	15	16	17	18	19
	22	23	24	25	26
	1	2	3	4	5
Mars	8	9	10	11	12
	15	16	17	18	19
	22	23	24	25	26
	29	30	31		
	5	6	7	8	9
Avril	12	13	14	15	16
	19	20	21	22	23
	26	27	28	29	30
	3	4	5	6	7
	10	11	12	13	14
Mai	17	18	19	20	21
	24	25	26	27	28
	31				
		1	2	3	4
	7	8	9	10	11
Juin	14	15	16	17	18
	21	22	23	24	25
	28	29			

GUIDE DE SESSION Hiver 2010



LÉGENDE


 Annulation de cours ou de session - Hiver 2010
Date limite sans échec : 15 février 2010 à 15 h

 Fréquentation scolaire - Hiver 2010
Date début : 16 février 2010
Date limite : 5 mars 2010 à 16 h

 Changement de programme - Automne 2010
Date début : 1 février 2010
Date limite : 1 mars 2010 à 12 h

 Inscription et paiement: Automne 2010
Date début : 8 mars 2010
Date limite : 19 avril 2010 à 16 h

 Inscription - Été 2010
Date début : 15 mars 2010
Date limite : 8 avril 2010 à 16 h

 Épreuve uniforme de langue,
d'enseignement et littérature - Hiver 2010
Date : 12 mai 2010 à 8 h 30

CHANGEMENT DE PROGRAMME ADMISSION - SESSION AUTOMNE 2010

Programmes ouverts du 1er février au 1er mars 2010, 12 h

Secteur préuniversitaire

100.B0	Sciences de la nature - profil Sciences de la santé
200.B0	Sciences de la nature - profil Sciences pures et appliquées
200.EN**	Sciences de la nature - profil Environnement
300.22	Sciences humaines - profil Administration (avec mathématique)
300.31	Sciences humaines, profil Individu
300.51	Sc. humaines, profil Monde (sans mathématique)
300.52	Sc. humaines, profil Monde (avec mathématique)
500.25**	Arts et lettres – profil Cinéma communication
500.45	Arts et lettres – profil Lettres (Littérature et médias)
500.55	Arts et lettres – profil Langues
500.65	Arts et lettres - profil Arts d'interprétation (Théâtre)
510.A0	Arts plastiques

Secteur technique

110.A0**	Techniques de prothèses dentaires
110.B0**	Techniques de denturologie
111.A0**	Techniques d'hygiène dentaire
160.A0**	Techniques d'orthèses visuelles
160.AU**	Continuum optique-optométrie
180.A0**	Soins infirmiers
180.AI**	Soins infirmiers - cheminement accéléré
243.BA	Technologie de l'électronique
243.BU	DEC-BAC en génie électrique
280.B0	Techniques de construction d'aéronautique
280.BU	DEC-BAC en génie aérospatial
280.C0	Techniques d'entretien d'aéronefs
280.D0	Techniques d'avionique
322.A0	Techniques d'éducation à l'enfance
410.B0	Techniques de gestion et comptabilité
410.BU	DEC-BAC en sciences comptables
410.D0	Gestion de commerces
410.DU	DEC-BAC en marketing
412.AB	Microédition et hypermédia
420.AA	Informatique de gestion
420.AC	Gestion de réseaux informatiques
582.A1**	Techniques d'intégration multimédia

** Programmes contingentés

[Retour à la page d'accueil](#) du Guide de la session